

LE MINISTRE DELEGUE AU BUDGET  
ET A LA REFORME BUDGETAIRE

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRETAIRES D'ETAT*

**Objet : Préparation de la justification des crédits au premier euro dans le projet de loi de finances pour 2006.**

P.J. : 1 dossier technique

L'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, renouvelle en profondeur le travail de préparation du budget de l'Etat. Deux étapes essentielles ont déjà été franchies, avec la présentation des crédits par mission, programme et action, effectuée à titre indicatif dans le budget pour 2005, et la publication d'une première version des stratégies, objectifs et indicateurs de résultats associés à chaque programme, dans le cadre des « avant-projets annuels de performances » actuellement soumis à l'appréciation du Parlement.

Une nouvelle étape doit désormais être préparée : celle de la justification des crédits au premier euro. En effet, conformément à la volonté du législateur organique, tous les crédits, quels qu'ils soient, devront être réexaminés, en abandonnant la distinction entre services votés et mesures nouvelles.

La justification au premier euro est un outil d'explicitation des crédits soumis au vote du Parlement. Elle doit permettre d'établir un lien entre les crédits demandés et les déterminants de la dépense qui peuvent être soit physiques (nombre d'utilisateurs, volume d'activité, superficie de bâtiments, etc.), soit financiers (déterminants d'une masse salariale, coûts unitaires de dispositifs d'intervention, etc.). Cette exigence nouvelle passe également par une présentation de l'emploi prévisionnel des crédits et des effectifs demandés. L'ensemble de ces informations, qui seront intégrées dans les projets annuels de performances, permettra aux parlementaires de mieux appréhender le contenu des programmes et les raisons de l'évolution des crédits inscrits au projet de loi de finances.

La préparation de la justification des crédits nécessite **une série de réunions de travail spécifiques**, avant d'engager de la procédure budgétaire proprement dite, entre vos services, la direction du Budget et la direction de la réforme budgétaire.

Ces réunions se tiendront de décembre à fin février. **Une première réunion de cadrage méthodologique avec chaque ministère se tiendra d'ici la mi-décembre** en vue de préciser les principes de justification pour chaque programme et chaque nature de crédit, conformément à la méthodologie présentée aux directeurs des affaires financières, et d'identifier les difficultés éventuelles liées à cette justification des crédits.

**Une seconde réunion sera consacrée à partir de la deuxième quinzaine de janvier à l'examen de vos propositions de justification des crédits sur la base de la présentation indicative des crédits au format LOLF en 2005** (annexe 66-I). Il conviendra également de vous appuyer sur les travaux en cours concernant l'approfondissement de la nomenclature d'exécution budgétaire par destination, qui fournissent l'occasion d'identifier les unités de base susceptibles de servir à la justification des crédits. Ce travail de préfiguration permettra par ailleurs de mieux appréhender les périmètres respectifs des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

A partir de ces travaux préparatoires, **la justification au premier euro de vos crédits pour le projet de loi de finances pour 2006 sera discutée courant février lors des réunions techniques usuelles avec la direction du budget**. Le niveau d'exigence en matière de justification sera ajusté en fonction des enjeux budgétaires.

Le dossier annexé précise l'organisation de ces réunions et la nature des travaux qui vous sont demandés. Sur certains pans du budget de l'Etat, les éléments de justification au premier euro existent déjà et il suffit de les mettre en forme pour les insérer dans les documents budgétaires. Certains ministères ont par ailleurs déjà inclus, à titre expérimental, des éléments de justification au premier euro de leurs crédits lors de la procédure d'élaboration du projet de loi de finances pour 2005.

Votre implication personnelle, ainsi que celle des directeurs des affaires financières et responsables de programme, semble essentielle dans ce chantier. De la rigueur de cette justification des crédits au premier euro dépendra en effet la qualité du nouveau dialogue budgétaire, au sein de votre ministère pour le pilotage des programmes, au niveau interministériel pour l'élaboration du projet de loi de finances, et au Parlement pour le vote de vos moyens et le contrôle de leur utilisation.



Jean-François COPÉ